

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 933

7 avril 2015

### SOMMAIRE

ACF III Investment S.à r.l. ....	44784	Mallard Capital S.à r.l. ....	44740
Annopol SCSp .....	44780	Marx Software Security .....	44741
ASO Lux 2 S.à r.l. ....	44784	Mathey Mazout S.à r.l. ....	44743
BBL International S.A. ....	44784	Meyer Neptun GmbH .....	44740
BELCOEURO Holdings Limited S.à r.l. ..	44749	MezzVest Luxembourg I S.à.r.l. ....	44739
Brooklyn Bridge Company S.A. ....	44744	Net Financial S.A. ....	44742
BSH électroménagers S.A. ....	44744	OCM Luxembourg OPPS VII Homer Hol- dings S.à r.l. ....	44743
Candy Paradise .....	44782	OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l. ....	44743
Createrra S.A. ....	44744	OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l. ....	44743
E.R.M. Consulting S.A. ....	44765	Office Portfolio Minerva III Sàrl .....	44741
Eventyouall S.à r.l. ....	44782	Orbium S.à r.l. ....	44741
Famelux S.à r.l. ....	44781	Palmer Lux S.à r.l. ....	44740
Fondation Kim Kirchen .....	44755	Palmer Lux S.à r.l. ....	44741
FREO CVP I Management S.à r.l. ....	44765	Petrogas Lux S.à r.l. ....	44757
Gimont Invest S.A. ....	44745	Photon S.à r.l. ....	44742
Glass Wharf S.à r.l. ....	44783	STRB Investments I S.à r.l. ....	44739
G&R INVEST s.à r.l. ....	44746	TD Bank International S.A. ....	44739
Kepler Private Shareholders S.A. ....	44738	TDLP S.A. ....	44739
Konzeptsaal S.à r.l. ....	44738	Tomkins American Investments S.à r.l. ..	44738
Legacy Pharmaceuticals International (Lu- xembourg) S.à r.l. ....	44738	Value Ash Holding S.A. ....	44765
LS Patrimoine S.C.A. ....	44742		
Mabledon Kings Cross UK S.à r.l. ....	44740		

**Konzeptsaal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 163.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034527/10.

(150038622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Kepler Private Shareholders S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 143.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015034531/10.

(150038138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.908.324,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 150.226.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 février 2015*

1. Monsieur Ying Sun Edmund WONG a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 4 février 2015.  
Luxembourg, le 27 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015034537/14.

(150038993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Tomkins American Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 110.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 86.645.

**EXTRAIT**

La Société Tomkins American Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86645 a son siège social au 23-25, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015034737/20.

(150038426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**TD Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 78.729.

Les comptes annuels au 01/11/2013 - 31/10/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034745/10.

(150038431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**TDLP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 111.144.

Les administrateurs Madame Nathalie PRIEUR, Monsieur Jeannot DIDERRICH et Monsieur Romain WAGNER, ainsi que le commissaire aux comptes BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l. démissionnent avec effet immédiat de leurs mandats pour la société TDLP S.A. inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 111144.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015034746/13.

(150038021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**STRB Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 108.659.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014*

*Première Résolution:*

Le Conseil de Gérance décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

*Pour STRB Investments I S. à R.L.*

Référence de publication: 2015034724/15.

(150038988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**MezzVest Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 78.731.

En date du 25 février 2015 l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Bernard de Merode, du poste de gérant avec effet au 31 décembre 2014;
- Démission de William Obenshain, du poste de gérant avec effet au 31 janvier 2015;
- Démission de Johannes Laurens de Zwart, du poste de gérant avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MezzVest Luxembourg I S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015034570/16.

(150038857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Meyer Neptun GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 193.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034578/10.

(150038620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Palmer Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Senningerbrg, 6, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 185.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034618/10.

(150038615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Mallard Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 184.835.

**EXTRAIT**

Lors d'une cession de parts en date du 24 septembre 2014, SORSA Pekka Ilkka a vendu 867.856 (huit cent soixante-sept mille huit cent cinquante-six) parts sociales de la société à SORSA Simo, né le 11 octobre 1980 à Santiago, Chile et demeurant à 85, Hamlet Gardens, Londres W6 OSX, Grande-Bretagne.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015034563/13.

(150038203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Mabledon Kings Cross UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 171.950,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 172.367.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 février 2015*

1. Monsieur Jonathan Trout a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 24 février 2015.
2. Monsieur Andrew O'Shea a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 24 février 2015.
3. Monsieur Michael Fitzgerald a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 24 février 2015.
4. Monsieur Sheik Khalid Thani A. T. Al-Thani, administrateur de sociétés, né à Qatar (Emirats Arabe Unis), le 17 août 1964, demeurant professionnellement à 4 Ezdan Tower, 3<sup>ème</sup> Etage, BP 3222, Doha, Qatar a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet au 24 février 2015.
5. Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Mabledon Kings Cross UK S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015034561/21.

(150038418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Palmer Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Senningerbrg, 6, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 185.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034619/10.

(150038616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**Office Portfolio Minerva III Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 135.142.

Les statuts coordonnés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2015034602/11.

(150038595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**Marx Software Security, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 78.500.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par un jugement du 05 février 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MARX SOFTWARE SECURITY S.A., dont le siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 7 Val Ste Croix, a été dénoncé en date du 17 avril 2002.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme  
Me Pierre FELTGEN  
Le liquidateur

Référence de publication: 2015034576/15.

(150038507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**Orbium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 129.855.

Auf Grund einer privatschriftlichen Übertragung von Gesellschaftsanteilen vom 19. Januar 2015 haben Herr Manuel ANTON, Inhaber von 100 Anteile der ORBIUM S. à r.l., Herr Alfred AUER, Inhaber von 100 Anteile der ORBIUM S. à r.l., Herr Roger FREI, Inhaber von 100 Anteile der ORBIUM S. à r.l., Herr Samir Serge GHERBI, Inhaber von 100 Anteile der ORBIUM S. à r.l. und Herr Olivier SCHNEIDER, Inhaber von 100 Anteile der ORBIUM S. à r.l. an ORBIUM HOLDING AG, mit Sitz in CH-8002 Zürich, Stockerstrasse, 38 übertragen.

Somit ist das Gesellschaftskapital wie folgt gezeichnet:

- ORBIUM HOLDING AG

Stockerstrasse, 38

CH-8002 Zürich . . . . . 500 Anteile

Luxemburg, den 27. Februar 2015.

Référence de publication: 2015034607/18.

(150038940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**LS Patrimoine S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 123.221.

—

*Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé commandité du 19 février 2015*

Le Conseil décide de révoquer FIDUPAR, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin, comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

LS MANAGEMENT S.A.

Associé commandité

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2015034555/14.

(150037913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Net Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.837.

—

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société anonyme NET FINANCIAL S.A., tenu le 23.01.2015*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société NET FINANCIAL S.A., qui s'est tenu en date du 23.01.2015, que le Conseil a décidé de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Maître Claude WASENICH, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015034595/15.

(150038074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Photon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.536.

—

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur David B. Pearson (gérant de catégorie A).
- Monsieur Christopher Finn (gérant de catégorie B);

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A;
- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg.

4. L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Photon S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015034627/25.

(150038908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 171.426.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 26 février 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Martin David Graham avec effet du 31 janvier 2015
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Pegasus Holdings Sàrl

Référence de publication: 2015034612/12.

(150038859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**OCM Luxembourg OPPS VII Homer Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 129.760.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 26 février 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

De nommer M. Jabir Chakib, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, (Maroc) ayant sa résidence professionnelle au 26A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPPS VII Homer Holdings Sàrl

Référence de publication: 2015034610/13.

(150038730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.180.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 janvier 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec et Mme Figen Eren avec effet au 31 Janvier 2015
- De nommer M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 16 rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg POF III A S.à r.l.

Référence de publication: 2015034613/14.

(150038297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**Mathey Mazout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, Bei der Härewiss.  
R.C.S. Luxembourg B 170.977.

**EXTRAIT**

Suite à la décision de la commune de Luxembourg, le siège social de la société se trouve à présent au 103, bei der Härewiss L-1141 LUXEMBOURG en remplacement du 103, rue des Artisans L-1141 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour MATHEY MAZOUT S.à r.l.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2015034565/15.

(150038336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**Creterra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 18 décembre 2014*

1. Réviseur externe

-Nomination de notre réviseur externe:

Le mandat de notre réviseur externe Grant Thornton Lux Audit SA est renouvelé pour l'exercice 2015.

*Pour la société*

Hugues DEREM / Bernard Vulfs

*Administrateur / Associé-Directeur*

Référence de publication: 2015034368/14.

(150038380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Brooklyn Bridge Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.667.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 février 2015*

En date du 12 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2015.

Certifié sincère et conforme

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015034298/16.

(150038181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Z. I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

—  
AUSZUG

1. Aus den schriftlichen Beschlüssen der alleinigen Aktionärin der Gesellschaft vom 13. November 2014 geht hervor, dass:

(a) Herr Stefan KOSS mit Wirkung zum 13. November 2014 als Verwaltungsratsmitglied der Klasse B der Gesellschaft abberufen wurde, und

(b) Herr Johannes Raphael KRABICHLER, geboren am 28. Februar 1976 in Rosenheim (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in A-1100 Wien, Quellenstrasse 2a, mit Wirkung zum 13. November 2014 als Verwaltungsratsmitglied der Klasse B der Gesellschaft bestellt wurde, dies bis zur ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft des Jahres 2017, welche über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2016 befindet.

2. Aus den schriftlichen Beschlüssen der alleinigen Aktionärin der Gesellschaft vom 5. Januar 2015 geht hervor, dass:

(a) Herr Peter GEILEN, mit Wirkung zum 5. Januar 2015, sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Klasse B niedergelegt hat, und

(b) Herr Laurent STRAUCH-HAUSSER, mit Wirkung zum 15. Dezember 2014, sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Klasse B niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

*Die Gesellschaft*

Référence de publication: 2015034299/24.

(150038821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**Gimont Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 187.828.

L'an deux mille quinze, le onze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de la société Gimont Invest S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 187828, constituée en date du 23 mai 2014 suivant un acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2220 du 21 août 2014.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.169.000 en vue de le porter de EUR 31.000 à EUR 2.200.000 par la création de 216.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire unique et intégralement libérées par versement en numéraire.

2. Modification de l'article 5 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.200.000 (deux millions deux cent mille euros) représenté par 220.000 (deux cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 2.169.000 (deux millions cent soixante-neuf mille euros) afin de le porter de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 2.200.000 (deux millions deux cent mille euros) par la création et l'émission de 216.900 (deux cent seize mille neuf cents) nouvelles actions de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription - Libération*

L'assemblée prend acte de et accepte la souscription des 216.900 (deux cent seize mille neuf cents) nouvelles actions émises ainsi que leur libération moyennant versement en numéraire par l'actionnaire unique, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 6 février 2015, qui restera annexée au présente acte, de sorte que la somme de EUR 2.169.000 (deux millions cent soixante-neuf mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.200.000 (deux millions deux cent mille euros) représenté par 220.000 (deux cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 2.850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Philippe PONSARD, Sonia BOULARD, Gentiane PREAUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 février 2015. Relation GAC/2015/1261. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015034446/74.

(150038335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

### **G&R INVEST s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 194.857.

### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le onze février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### ONT COMPARU:

1) Monsieur Gaudéric TODESCHINI, directeur de société, né à Mont-Saint-Martin (France) le 6 octobre 1985, demeurant à F-54400 Longwy, 49, avenue Raymond Poincaré.

2) Monsieur Renaud PHILIPPE, directeur de société, né à Reims (France) le 6 mai 1982, demeurant à F-51100 Reims, 15, rue Gustave Flaubert.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "G&R INVEST s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Rodange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (€ 10.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres,

constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Gaudéric TODESCHINI, préqualifié, six cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	625
2) Monsieur Renaud PHILIPPE, préqualifié, six cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	625
Total: mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	1.250

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Gaudéric TODESCHINI, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Renaud PHILIPPE, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-4830 Rodange, 462, route de Longwy.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TODESCHINI, PHILIPPE, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande.

Bascharage, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034442/137.

(150038537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**BELCOEURO Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.783.835,20.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 181.122.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Belco Acquisitions LLC, a limited liability company governed by the laws of the Delaware, having its registered office at c/o CT, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Delaware Registrar of Companies, under number 4708810 (the "Sole Shareholder");

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of BELCOEURO Holdings Limited S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof (Koerich), Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 2 October 2013 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.122 (the "Company").

II. The (i) 122,059,200 (one hundred twenty-two million fifty-nine thousand two hundred) ordinary shares and (ii) 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class A shares; 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class B shares; 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class C shares; 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class D shares; 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class E shares; 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class F shares; 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class G shares; 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class H shares; 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class I shares; and 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class J shares, each having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Redemption by the Company of all the 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class J shares, all held by Belco Acquisitions LLC;
3. Immediate cancellation of all the 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class J shares and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 284,804.80 (two hundred eighty-four thousand eight hundred four Euro and eighty cents);
4. Subsequent amendment of articles 8. and 11 of the articles of association of the Company;
5. Delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 3. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to approve the redemption by the Company of all the 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class J shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each (the "Redemption").

The Redemption is made at a global redemption price amounting to EUR 5,365,893.99 (five million three hundred sixty-five thousand eight hundred ninety-three Euro and ninety-nine cents), as calculated in accordance with article 11 of the articles of association (the "Redemption Price").

*Third resolution:*

Further to the Redemption, the Sole Shareholder resolves to approve (i) the immediate cancellation of all the 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class J shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each and (ii) the subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 284,804.80 (two hundred eighty-four thousand eight hundred four Euro and eighty cents), so as to decrease it from its current amount of EUR 4,068,640 (four million sixty-eight thousand six hundred forty Euro) to EUR 3,783,835.20 (three million seven hundred eighty-three thousand eight hundred thirty-five Euro and twenty cents) (the "Capital Decrease").

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend articles 8. and 11 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company is set at EUR 3,783,835.20 (three million seven hundred eighty-three thousand eight hundred thirty-five Euro and twenty cents) represented by 378,383,520 (three hundred seventy-eight million three hundred eighty-three thousand five hundred twenty) shares, having a par value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, divided into (i) 122,059,200 (one hundred twenty-two million fifty-nine thousand two hundred) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) 9 (nine) classes of shares as follows:

- 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class A shares (the "Class A Shares");
- 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class B shares (the "Class B Shares");
- 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class C shares (the "Class C Shares");
- 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class D shares (the "Class D Shares");
- 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class E shares (the "Class E Shares");
- 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class F shares (the "Class F Shares");
- 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class G shares (the "Class G Shares");
- 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class H shares (the "Class H Shares"); and
- 28,480,480 (twenty-eight million four hundred eighty thousand four hundred eighty) class I shares (the "Class I Shares").

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares will be collectively referred to as the "Classes of Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Shares". All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share"."

" **Art. 11. Repayment of Shares.**

11.1. Repayment of the Classes of Shares.

The Company shall have power to repay one or more entire Class(es) of Shares through the repayment and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such repaid Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

The repayment and cancellation of shares shall (i) be made in reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class I Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such repayment of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the single shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repayment and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

**Available Amount** means the total amount of undistributed net profits of the Company, including profits made since the date of the Interim Accounts, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and the resulting legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and the resulting legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve

**Cancellation Value Per Share** means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled.

**Interim Accounts** means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date** means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repayment and cancellation of the relevant Class of Shares.

**Total Cancellation Amount** shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation.

Nevertheless the manager or the managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by sole manager or the managers (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be).

#### 11.2. Repayment of the Ordinary Shares.

Subject to the prior repayment of all Classes of Shares, the Company may repay the Ordinary Shares.

The repayment of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the single shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repayment price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be repaid, such repayment may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price."

#### *Fifth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the payment modalities of the Redemption Price due to the Sole Shareholder further to the Redemption and the Capital Decrease and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company,

in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Redemption and the Capital Decrease.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

Belco Acquisitions LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au c/o CT, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Registrar of Companies sous le numéro 4708810 (l'«Associé Unique»).

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ledit pouvoir ayant été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de BELCOEURO Holdings Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof (Koerich), Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 2 octobre 2013 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.122 (la «Société»).

II.- Les (i) 122.059.200 (cent vingt-deux millions cinquante-neuf mille deux cents) parts sociales ordinaires et (ii) 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe A; 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe B; 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe C; 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe D; 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe E; 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe F; 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe G; 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe H; 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe I; 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe J, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro), représentent la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Rachat par la Société de l'ensemble des 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe J, toutes détenues par Belco Acquisitions LLC;
3. Annulation immédiate de l'ensemble des 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe J et réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de 284.804,80 EUR (deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre Euros et quatre-vingt cents);
4. Modification subséquente des articles 8 et 11 des statuts de la Société;
5. Délégation au conseil de gérance de la Société, de tout pouvoir afin de déterminer les modalités de paiement du montant dû à l'associé unique de la Société suite à la réduction de capital décrite à la résolution 3. ci-dessus; et
6. Divers.

Après que ce qui précède ait été adopté par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est également décidé que toute la documentation pertinente produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentive de chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'approuver le rachat par la Société de l'ensemble des 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (le "Rachat").

Le Rachat est réalisé moyennant un prix de rachat total s'élevant à 5.365.893,99 EUR (cinq millions trois cent soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-treize Euros et quatre-vingt-dix-neuf cents), tel que calculé conformément à l'article 11 des statuts de la Société (le "Prix de Rachat").

*Troisième résolution:*

En conséquence du Rachat, l'Associé Unique décide d'approuver (i) l'annulation immédiate de l'ensemble des 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe J ayant une valeur nominal de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune et (ii) la réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de 284.804,80 EUR (deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre Euros et quatre-vingt cents), afin de le réduire de son montant actuel de 4.068.640 EUR (quatre millions soixante-huit mille six cent quarante Euros) à 3.783.835,20 EUR (trois millions sept cent quatre-vingt-trois mille huit cent trente-cinq Euros et vingt cents) (la «Réduction de Capital»).

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 8. et 11. des statuts de la Société afin de les lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 3.783.835,20 EUR (trois millions sept cent quatre-vingt-trois mille huit cent trente-cinq Euros et vingt cents) représenté par 378.383.520 (trois cent soixante-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt) parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, divisées en (i) 122.059.200 (cent vingt-deux millions cinquante-neuf mille deux cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et en (ii) 9 (neuf) classes de parts sociales comme suit:

- 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et
- 28.480.480 (vingt-huit millions quatre cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingt) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»).

L'ensemble des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H et des Parts Sociales de Classe I sont dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Classes de Parts Sociales seront collectivement désignées en tant que «parts» selon le cas, et individuellement une «part».

" **Art. 11. Rachat de Parts Sociales.**

11.1. Rachat des Classes de Parts Sociales.

La Société a le pouvoir de racheter en entier une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans une(de) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales.

Une(De) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales rachetée(s) sera(ont) annulée(s) au moyen d'une réduction du capital social.

Le rachat et l'annulation des parts sociales (i) sera fait inversement à l'ordre alphabétique des Classes de Parts Sociales émises (en démarrant par les Parts Sociales de Classe I) et (ii) portera toujours sur l'intégralité des parts sociales de la Classe de Parts Sociales concernée.

Un(De) tel(s) rachat(s) de Classe(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donnera droit au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) aux détenteurs au pro-rata de leur détention dans une telle classe (limité toutefois au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)) et (ii) les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

En cas de rachat et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra et due et payable par la Société.

**Montant Disponible** signifie le montant total des bénéfices nets non distribués de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la date des Comptes Intérimaires, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que les bénéfices reportés en avant et les sommes retirées des réserves disponibles pour ce but, (ii) le montant de la réduction de capital social en résultant et de la réduction de la réserve légale relatif à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s), étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72.2 b) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915, telle que modifiée (la "Loi"), mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires correspondants (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés en avant)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et les autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social en résultant et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées en avant)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

**Valeur d'Annulation par Part Sociale** signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

**Comptes Intérimaires** signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date du Compte Intérimaire correspondant.

**Date du Compte Intérimaire** signifie la date qui ne peut être supérieure à 8 (huit) jours précédant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales correspondante.

**Montant Total d'Annulation** sera un montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) conformément à l'article 72.2 b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et approuvé par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible d'une telle classe au moment de son annulation.

Néanmoins, le gérant ou les gérants (selon le cas) pourra déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition toutefois que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Total Disponible, (ii) que ce Montant Total d'Annulation soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à l'ensemble des associés de la Société par écrit et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un associé dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification de la part du gérant unique ou des gérants (selon le cas).

## 11.2 Rachat des Parts Sociales Ordinaires

Moyennant le rachat préalable de l'ensemble des Classes de Parts Sociales la Société peut racheter les Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.

### *Cinquième résolution:*

L'Associé Unique décide de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités de paiement du Prix de Rachat dû à l'Associé Unique suite au Rachat et à la Réduction de Capital et (ii) de prendre toute mesure nécessaire ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin d'exécuter tout document ou d'accomplir tout acte et prendre toute mesure nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Rachat et la Réduction de Capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en-tête du présent.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigés en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015033548/361.

(150038052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

### **Fondation Kim Kirchen, Fondation.**

Siège social: L-2443 Senningerbeg, 56, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg G 214.

#### *Recettes prévues pour 2015*

Subside Commune Sandweiler . . . . .	660,00
Dons divers . . . . .	47 500,00
	<u>48 160,00</u>

#### *Dépenses prévues pour 2015*

Association Thérapie Equestre . . . . .	1 560,00
Honoraires comptables . . . . .	650,00
Colonies - Foyer NeiEsch . . . . .	6 200,00
Soutien INFOPLA . . . . .	6 000,00
Soutien ALUPSE . . . . .	4 000,00
Soutien IMPULS (Solidarité Jeunes) . . . . .	5 000,00
Autres soutiens . . . . .	24 000,00
Frais de bureau . . . . .	600,00
	<u>48 010,00</u>

### **Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2014**

Généralités: La Fondation Kim Kirchen a été constituée le 10 mai 2011 par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, et a pour objet d'aider, sous toutes les formes, les enfants atteints par des maladies graves, les enfants placés dans des foyers et des enfants handicapés.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre, par exception, le premier exercice avait couvert la période du 10 mai 2011 au 31 décembre 2011.

Son siège est établi à Senningerberg, 56 rue des Romains. La fondation a été créée pour une durée illimitée et est gérée par un conseil d'administration de sept membres.

Par ailleurs, la fondation Kim Kirchen est agréée au relevé des organismes pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs dans les limites des articles 109 et 112 LIR.

Présentation des états financiers: Les états financiers ont été préparés en application des principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes réalisés ainsi que les pertes non-réalisées calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Fonds propres: Le fondateur, en l'occurrence M. Kim Kirchen, a fait un apport de 21 471 € lors de la constitution de la Fondation.

Autres charges externes: Le poste charges externes comprend essentiellement les charges liées au fonctionnement de la Fondation.

Conseil d'administration; Les membres de l'organe de gestion sont les suivants:

- Monsieur Kim Kirchen - président
- Monsieur Petz Lahure - vice-président
- Monsieur Lucien Rischard - secrétaire général
- Monsieur Franz Frisch - secrétaire général adjoint
- Madame Martine Funck - trésorière
- Monsieur Bob Frisch - trésorier adjoint
- Monsieur Mike Schmit - administrateur

#### *Rapport de gestion au 31 décembre 2014*

La vocation primaire de la Fondation Kim Kirchen (ci-après "Fondation") est la collecte de fonds, ce qui se reflète dans les chiffres respectifs.

Grâce à ces fonds, la Fondation peut suivre son objectif principal, à savoir, l'aide, sous toutes les formes que ce soit, aux enfants atteints par des maladies graves, aux enfants placés dans des foyers et aux enfants handicapés.

La fondation a débuté son activité en mai 2011.

Pour l'année 2014, la collecte de dons et subsides se chiffre à 49 954.97 €.

Ainsi, la Fondation a pu soutenir, entre autres, en 2014 divers projets, en l'occurrence:

- A.T.E. - Association Thérapie Equestre
- Foyer NeiEsch
- Foyer Lannejhang - Solidarité-Jeunes Asbl
- Foyer Noemi - Solidarité-Jeunes Asbl

Pour l'exercice 2015, des aides considérables sont prévues pour soutenir le développement des projets et associations:

- A.T.E. - Association Thérapie Equestre
- Foyer NeiEsch - colonies
- Soutien INFOPLA
- Soutien ALUPSE
- Soutien IMPULS (Solidarité Jeunes)
- Divers autres soutiens

La Fondation clôture l'année 2014 avec un bénéfice de 38 815.71 €. Ce bénéfice est reporté à nouveau.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Kim Kirchen.

#### *Bilan exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014*

#### ACTIF

		Exercice concerné	Exercice précédent
Frais d'établissement . . . . .	107	0,00	108 0,00
Actif immobilisé . . . . .	109	0,00	110 0,00
I. Immobilisations incorporelles . . . . .	111		112
II. Immobilisations corporelles . . . . .	125		126
III. Immobilisations financières . . . . .	135		136

Actif circulant . . . . .	151	109,798,86	152	72 610,15
I. Stocks et travaux en cours . . . . .	153		154	
II. Créances . . . . .	163		164	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	203		204	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	205		206	
III. Valeurs mobilières . . . . .	189		190	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . . . .	197	109 798,86	198	72 610,15
Comptes de régularisation . . . . .	199	0,00	200	0,00
TOTAL DU BILAN (ACTIF) . . . . .	201	109 798,86	202	72 610,15
<b>PASSIF</b>				
		Exercice concerné		Exercice précédent
A. Fonds propres . . . . .	301	109 798,86	302	70 983,15
I. Apports des Fondateurs . . . . .	303	21 471,00	304	21 471,00
II. Primes d'émissions et primes assimilées . . . . .	305		306	
III. Réserves de réévaluation . . . . .	307		308	
IV. Réserves . . . . .	309		310	
V. Résultats reportés . . . . .	319	49 512,15	320	46 618,77
VI. Résultat de l'exercice . . . . .	321	38 815,71	322	2 893,38
VII. Fonds de réserve pour missions sociales . . . . .	323		324	
VIII. Subventions d'investissement en capital . . . . .	325		326	
B. Dettes subordonnées . . . . .	329	0,00	330	0,00
C. Provisions . . . . .	331	0,00	332	0,00
D. Dettes non subordonnées . . . . .	339	0,00	340	1 627,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	407		408	1627,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an . . . . .	409		410	
E. Comptes de régularisation . . . . .	403	0,00	404	0,00
TOTAL DU BILAN (PASSIF) . . . . .	405	109 798,86	406	72 610,15

Référence de publication: 2015034437/110.

(150038241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**Petrogas Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.074.995,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.605.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED**

PETROGAS ENERGY CORP., a limited company established and existing under the Alberta Business Corporations Act, having its registered office at Suite 3900, 205 Fifth Avenue SW Calgary, Alberta Canada T2P 2V7, registered with the Registrar of Corporations, Province of Alberta, under number 203533823,

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A that the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Petrogas Lux S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and a share capital amounting to seventy-five thousand United States Dollars (USD 75,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 186605 (the Company);

B the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed by Maître Martine Schaeffer, notary residing professionally in Luxembourg, on 22 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1749, dated 5 July 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended;

C the Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

#### *Agenda*

(1) To waive convening notice;

(2) to increase the share capital of the Company by an amount of two million fifty-six thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,056,495) so as to raise it from its current amount of seventy-five thousand United States Dollars (USD 75,000) represented by (i) eighteen thousand five hundred (18,500) Ordinary Shares (as defined in the Articles), with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and (ii) fifty-six thousand five hundred (56,500) MRPS (as defined in the Articles), with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, to an amount of two million one hundred thirty-one thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,131,495) represented by (i) two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) Ordinary Shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each and (ii) fifty-six thousand five hundred (56,500) MRPS, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, through the issuance of two million fifty-six thousand four hundred ninety-five (2,056,495) Ordinary Shares, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each (the New Ordinary Shares) in exchange for a contribution in kind consisting of a claim amounting to two million fifty-six thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,056,495) (the First Contribution);

(3) to issue, with payment of a total of two million fifty-six thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,056,495) the New Ordinary Shares, having the rights and privileges set forth in the Articles and entitling to dividends in accordance with the Articles as from the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase;

(4) to accept the subscription for the New Ordinary Shares for a total amount of two million fifty-six thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,056,495) by the Sole Shareholder, by a contribution in kind consisting of an unquestionable and immediately payable receivable of an amount of two million fifty-six thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,056,495) held by the Sole Shareholder against the Company and (ii) to allocate all such New Ordinary Shares to the Sole Shareholder;

(5) to decrease the share capital of the Company by an amount of fifty-six thousand four hundred ninety-six United States Dollars (USD 56,496) so as to raise it from its current amount of two million one hundred thirty-one thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,131,495) represented by (i) two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) Ordinary Shares and (ii) fifty-six thousand five hundred (56,500) MRPS, to an amount of two million seventy-four thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,074,999) represented by (i) two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) Ordinary Shares and (ii) four (4) MRPS, through a decrease of fifty-six thousand four hundred ninety-six (56,496) MRPS;

(6) to allocate the cancelled fifty-six thousand four hundred ninety-six (56,496) MRPS mentioned above, with a nominal value of one United States Dollars each (USD 1) to the MRPS Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles), so that only four (4) MRPS will remain in the share capital of the Company, each MRPS having a share premium of an amount of fourteen thousand one hundred twenty-four United States Dollars (USD 14,124);

(7) to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) so as to raise it from its current amount of two million seventy-four thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,074,999) represented by (i) two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) Ordinary Shares, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and (ii) four (4) MRPS, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, to an amount of two million seventy-five thousand United States Dollars (USD 2,075,000) represented by (i) two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) Ordinary Shares, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and (ii) five (5) MRPS, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, through the issuance of one (1) MRPS, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the New MRPS), in exchange for a contribution in kind consisting of a claim amounting to one hundred ninety-seven million nine hundred forty-three thousand five hundred five United States Dollars (USD 197,943,505) (the Second Contribution);

(8) to issue, with payment of a total share premium of one hundred ninety-seven million nine hundred forty-three thousand five hundred four United States Dollars (USD 197,943,504) (the MRPS Premium) to be allocated in full to the MRPS Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles), the New MRPS, having the rights and privileges set forth in the Articles and entitling to dividends in accordance with the Articles as from the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase;

(9) to accept the subscription for the New MRPS for a total amount of one hundred ninety-seven million nine hundred forty-three thousand five hundred five United States Dollars (USD 197,943,505), with payment of the MRPS Premium in a total amount of one hundred ninety-seven million nine hundred forty-three thousand five hundred four United States Dollars (USD 197,943,504) by the Sole Shareholder, in exchange for a contribution in kind consisting of an unquestionable and immediately payable receivable of a total amount of one hundred ninety-seven million nine hundred forty-three thousand five hundred five United States Dollars (USD 197,943,505) held by the Sole Shareholder against the Company and (ii) to allocate the New MRPS to the Sole Shareholder;

(10) to amend the provisions of article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the resolutions to be adopted under items 1) up to 9) so as to be read as follow:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at two million seventy-five thousand United Dollars (2,075,000) represented by two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and five (5) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the MRPS and the Ordinary Shares hereinafter collectively referred to as the "Shares", or each individually as a "Share"), all in registered form, all subscribed and fully paid up."

(11) to amend the provisions of article 17 of the Articles in order to be read as follow:

"MRPS Coupon Entitlement" or "Coupon" means the right conferred to the MRPS Shareholder(s) to receive out of the profits of the Company available for distribution, by way of a cumulative preferred dividend, calculated on the nominal amount plus attached share premium, equal to (i) the Fixed Interest Rate applicable to the MRPS Investment per annum (calculated on the basis of actual days elapsed and a year of 365 days), (ii) minus the allocable margin of twenty basis points (0.200%) or such other margin as may be required by the Luxembourg tax authorities from time to time, (iii) minus any foreign currency exchange loss realized by the Company in its United States' Dollar books in respect of the interest paid on the MRPS Investment, (iv) plus any foreign currency exchange gain realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest paid on the MRPS Investment."

(12) Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of two million fifty-six thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,056,495) so as to raise it from its current amount of seventy-five thousand United States Dollars (USD 75,000) represented by (i) eighteen thousand five hundred (18,500) Ordinary Shares (as defined in the Articles), with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and (ii) fifty-six thousand five hundred (56,500) MRPS (as defined in the Articles), with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, to an amount of two million one hundred thirty-one thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,131,495) represented by (i) two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) Ordinary Shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each and (ii) fifty-six thousand five hundred (56,500) MRPS, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, through the issuance of two million fifty-six thousand four hundred ninety-five (2,056,495) Ordinary Shares, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each (the New Ordinary Shares) in exchange for a contribution in kind of an unquestionable and immediately payable receivable amounting to two million fifty-six thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,056,495) (the First Contribution).

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue the New Ordinary Shares entirely paid-up and ranking pari-passu between them, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

*Subscription / Payment*

There now appears Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of proxy given under private seal.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to two million fifty-six thousand four hundred ninety-five (2,056,495) Ordinary Shares, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and to make payment in full for these newly subscribed Ordinary Shares, by a contribution in kind of the First Contribution.

Such appearing person, acting on behalf of the Sole Shareholder, declares that the newly issued Ordinary Shares have been entirely paid up in kind and that the Company has at its disposal a claim amounting to a total amount of two million fifty-six thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,056,495).

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of fifty-six thousand four hundred ninety-six United States Dollars (USD 56,496) so as to raise it from its current amount of two million one hundred thirty-one thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 2,131,495) represented by (i) two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) Ordinary Shares, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and (ii) fifty-six thousand five hundred (56,500) MRPS, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, to an amount of two million seventy-four thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,074,999) represented by (i) two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) Ordinary Shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each and four (4) MRPS, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, through a decrease of fifty-six thousand four hundred ninety-six (56,496) MRPS.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the cancelled fifty-six thousand four hundred ninety-six (56,496) MRPS mentioned above, with a nominal value of one United States Dollars each (USD 1) to the MRPS Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles), so that only four (4) MRPS will remain in the share capital of the Company, each having a share premium of an amount of fourteen thousand one hundred twenty-four United States Dollars (USD 14,124).

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) so as to raise it from its current amount of two million seventy-four thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,074,999) represented by (i) two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) Ordinary Shares, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and (ii) four (4) MRPS, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, to an amount of two million seventy-five United States Dollars (USD 2,075,000) represented by (i) two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) Ordinary Shares, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and (ii) five (5) MRPS, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, through the issuance of one (1) MRPS, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) (the New MRPS), in exchange for a contribution in kind consisting of an unquestionable and immediately payable receivable amounting to one hundred ninety-seven million nine hundred forty-three thousand five hundred five United States Dollars (USD 197,943,505) (the Second Contribution).

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue the New MRPS Share, with payment of a total share premium of one hundred ninety-seven million nine hundred forty-three thousand five hundred four United States Dollars (USD 197,943,504) (the MRPS Premium) to be allocated in full to the MRPS Share Premium Reserve Account, fully paid, and having the rights and privileges set forth in the Articles and entitling to dividends in accordance with the Articles as from the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

#### *Subscription / Payment*

There now appears Madame Sofia Afonso-da Chao Conde, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of proxy given under private seal.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to New MRPS, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, and to make payment in full for these newly subscribed New MRPS, by a contribution in kind of the Second Contribution.

Such appearing person, acting on behalf of the Sole Shareholder, declares that the newly issued New MRPS has been entirely paid up in kind and that the Company has at its disposal a claim amounting to a total amount of one hundred ninety-seven million nine hundred forty-three thousand five hundred five United States Dollars (USD 197,943,505).

#### *Eight resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the resolutions to be adopted under resolutions 2) up to 7) so as to be read as follow:

##### **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at represented by two million seventy-four thousand nine hundred ninety-five (2,074,995) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") of a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the MRPS and the Ordinary Shares hereinafter collectively referred to as the "Shares", or each individually as a "Share"), all in registered form, all subscribed and fully paid up."

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 17 of the Articles in order to be read as follow:

“MRPS Coupon Entitlement” or “Coupon” means the right conferred to the MRPS Shareholder(s) to receive out of the profits of the Company available for distribution, by way of a cumulative preferred dividend, calculated on the nominal amount plus attached share premium, equal to (i) the Fixed Interest Rate applicable to the MRPS Investment per annum (calculated on the basis of actual days elapsed and a year of 365 days), (ii) minus the allocable margin of twenty basis points (0.200%) or such other margin as may be required by the Luxembourg tax authorities from time to time, (iii) minus any foreign currency exchange loss realized by the Company in its United States’ Dollar books in respect of the interest paid on the MRPS Investment, (iv) plus any foreign currency exchange gain realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest paid on the MRPS Investment.”

There being no further business the meeting is closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU**

PETROGAS ENERGY CORP., une limited company établie et existante en vertu de l'“Alberta Business Corporations Act”, ayant son siège social au Suite 3900, 205 Fifth Avenue SW Calgary, Alberta Canada T2P 2V7, immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Corporations), de la Province d’Alberta, sous le numéro 203533823,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l’enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A la comparante est l’associé unique (l’Associé Unique) de Petrogas Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et un capital social de soixante-quinze mille Dollars Américains (USD 75,000) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186605 (la Société);

B la Société a été constituée par un acte notarié par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence professionnelle à Luxembourg, en date du 22 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1749, en date du 5 juillet 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont jamais été modifiés;

C l’Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l’ordre du jour suivant:

#### *Agenda*

(1) Renoncer au droit de convocation;

(2) Augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars Américains (2.056.495 USD) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille Dollars Américains (75.000 USD) représenté par (i) dix-huit mille cinq cents (18.500) Parts Sociales Ordinaires (telles que définies dans les Statuts), d’une valeur nominale d’un (1) Dollar Américain chacune, et de (ii) cinquante-six mille cinq cents (56.500) MRPS (telles que définies dans les Statuts), d’une valeur nominale d’un (1) Dollar Américain chacune, à un montant de deux millions cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars Américains (2.131.495 USD) représenté par (i) deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt quinze (2.074.995) Parts Sociales Ordinaires, d’une valeur nominale d’un (1) Dollar Américain chacune et de cinquante-six mille cinq cents (56.500) MRPS, d’une valeur nominale d’un (1) Dollar Américain chacune, par l’émission de deux millions cinquante-six mille quatre cent quatre vingt quinze (2.056.495) Parts Sociales Ordinaires, d’une valeur nominale d’un (1) Dollar Américain chacune (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires) en échange d’un apport en nature consistant en une créance d’un montant de deux millions cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars Américains (2.056.495 USD) (le Premier Apport);

(3) d’émettre avec un paiement d’un montant total de deux millions cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars Américains (2.056.495 USD) les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, ayant les droits et privilèges prévus dans les Statuts et ayant droit aux dividendes à compter de la décision de l’Associé Unique décidant de l’augmentation de capital conformément aux Statuts;

(4) d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires pour un montant total de deux millions cinquante-six mille quatre cent quatre vingt-quinze Dollars Américains (2.056.495 USD) par l'Associé Unique, par un apport en nature consistant en une créance irrévocable et payable à la demande d'un montant de deux millions cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars Américains (2.056.495 USD) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société et (ii) d'attribuer l'ensemble de ces Nouvelles Parts Sociales Ordinaires à l'Associé Unique;

(5) de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cinquante-six mille quatre cent quatre vingt-seize Dollars Américains (56.496 USD) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent-trente-et-un mille quatre-cent-quatre vingt-quinze Dollars Américains représenté par (i) deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.074.995) Actions Ordinaires et (ii) cinquante-six mille cinq cents (56.500) PSPOR, à un montant de deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf Dollars Américains (2.074.999 USD) représenté par (i) deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.074.995) Actions Ordinaires et quatre (4) PSPOR, par le biais d'une diminution de cinquante-six mille quatre cent quatre vingt-seize (56.496) PSPOR;

(6) attribuer les cinquante-six mille quatre cent quatre vingt-seize (56.496) MRPS, mentionnées ci-dessus, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain chacune, au Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR (tel que défini dans les Statuts), afin que seulement quatre (4) PSPOR demeurent dans le capital social de la Société, chaque PSPOR ayant une prime d'émission d'un montant de quatorze mille cent vingt-quatre Dollars Américains (14.124 USD);

(7) d'augmenter le capital social de la société d'un montant d'un Dollar Américain (1 USD) afin de le porter de son montant actuel de deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Dollars Américains (2.074.999 USD) représenté par (i) deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.074.995) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un (1) Dollar Américain chacune, et de (ii) quatre (4) PSPOR d'une valeur nominale d'un (1) Dollar Américain chacune, à un montant de deux millions soixante-quinze mille Dollars Américains (2.075.000 USD) représenté par (i) deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.074.995) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un (1) Dollar Américain chacune, et de (ii) cinq (5) PSPOR, d'une valeur nominale d'un (1) Dollar Américain chacune, par l'émission d'une (1) PSPOR, d'une valeur nominale d'un (1) Dollar Américain chacune (la Nouvelle PSPOR), en échange d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent cinq Dollars Américains (197.943.505 USD) (la Seconde Contribution);

(8) d'émettre, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt dix sept millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent quatre Dollars Américains (197.943.504 USD) (la Prime des PSPOR) devant être attribuée dans sa totalité au Compte de Réserve de Primes d'Emission PSPOR (tel que défini dans les Statuts), la Nouvelle PSPOR, ayant les droits et privilèges prévus dans les Statuts et ayant droit aux dividendes à compter de la décision de l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital conformément aux Statuts;

(9) accepter la souscription de la nouvelle PSPOR pour un montant total de cent quatre-vingt dix sept millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent quatre (197.943.504 USD), avec le paiement de la prime des PSOPR pour un montant total de cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent quatre (197.943.504 USD) par l'Associé Unique, en échange d'un apport en nature consistant en une créance irrévocable et payable à la demande d'un montant total de cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent cinq Dollars Américains (197.943.505 USD) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société et (ii) d'allouer la Nouvelle PSPOR à l'Associé Unique;

(10) de modifier les dispositions du paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions adoptées sous les résolutions 1 à 9 afin d'être lu comme suit:

#### " Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions soixante-quinze mille Dollars Américains (2.075.000) représenté par deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre vingt quinze (2.074.995) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune et de cinq (5) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) (les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires ci-après dénommées collectivement les "Parts", ou individuellement une "Part"), toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées.

(11) De modifier les dispositions de l'article 17 des Statuts afin d'être lu comme suit:

"Droit au coupon PSPOR" ou "Coupon" signifie le droit conféré aux Associés PSPOR de recevoir à partir des bénéfices de la Société disponibles pour distribution un dividende préférentiel cumulatif calculé sur la valeur nominale et la prime liée équivalent au (i) Taux d'Intérêt Fixe applicable à l'Investissement PSPOR (calculé sur la base des jours effectivement écoulés et d'une année de 365 jours), (ii) moins la marge applicable de vingt points de base (0.200) ou tout autre marge pouvant être ultérieurement requise par les autorités fiscales luxembourgeoises, (iii) moins toute perte liée au taux de change réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'investissement PSPOR, (iv) plus tout bénéfice lié au taux de change réalisé par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR."

(12) Divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire soussigné d'acter les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de renoncer à son droit de convocation à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chacun des documents.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux millions cinquante-six mille quatre cent quatre vingt-quinze Dollars Américains (2.056.495 USD) afin de porter son montant actuel de soixante-quinze mille Dollars Américains (75.000 USD) représenté par (i) dix-huit mille Parts Sociales Ordinaires (telles que définies dans les Statuts), d'une valeur nominale d'un Dollar Américain chacune, et (ii) cinquante-six mille cinq cents PSPOR (telles que définies dans les Statuts), d'une valeur nominale d'un Dollar Américain chacune, à un montant de deux millions cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars Américains (2.131.495 USD) représenté par (i) deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.074.995) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain chacune et de (ii) cinquante six mille cinq cent (56.500) PSPOR, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain chacune, par le biais de l'émission de deux millions cinquante-six mille quatre cent quatre vingt quinze (2.056.495) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain chacune (les Nouvelles Parts sociales Ordinaires), en échange d'un apport en nature consistant en une créance certaine et exigible d'un montant de deux million cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars Américains (2.056.495 USD) (le Premier Apport).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires toutes entièrement payées et ayant un rang pari passu entre elles, ayant les droits et privilèges prévus dans les Statuts et ayant droit aux dividendes à compter de la décision de l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital conformément aux Statuts.

#### *Souscription / Paiement*

Ensuite, a comparu, Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à deux millions cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.056.495) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales Ordinaires, par un apport en numéraire du Premier Apport.

Le comparant déclare que ces Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises ont été libérées entièrement en nature et que la créance d'un montant total de deux millions cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars Américains (2.056.495 USD) se trouve désormais à la libre disposition de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société par un montant de cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize Dollars Américains (56.496 USD) afin de porter son capital social de deux millions cent-trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars Américains (2.131.495 USD) représenté par (i) deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt quinze (2.074.995) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, et (ii) cinquante-six mille cinq cent (56.500) PSPOR, d'une valeur d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, à un montant de deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf Dollars Américains (2.074.999 USD) représenté par (i) deux millions soixante quatorze mille neuf cent quatre-vingt quinze (2.074.995) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, et de quatre (4) PSPOR, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, par une réduction de cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt seize (56.496) PSPOR.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'allouer l'entière des cinquante-six mille quatre cent quatre vingt-seize (56.496) PSPOR mentionnées ci-dessus, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, au Compte de Réserve de Primes d'Emission PSPOR (tel que défini dans les statuts), afin que les quatre (4) PSPOR restent dans le capital social de la Société, chacun ayant une prime d'émission d'un montant de quatorze mille cent vingt-quatre Dollars Américains (14.124 USD).

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un (1) Dollar Américain afin de le porter d'un montant de deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf Dollars Américains (2.074.999 USD) représenté par (i) deux millions soixante quatorze mille neuf cent quatre-vingt quinze (2.074.995) Parts Sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune et de (ii) quatre (4) PSPOR, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune d'un montant à deux millions soixante-quinze mille Dollars Américains (2.075.000

USD) représenté par (i) deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt quinze (2.074.995) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, et de (ii) cinq (5) PSPOR, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, par le biais de l'émission d'une (1) PSPOR, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) (la Nouvelle PSPOR), en échange d'un apport en nature consistant en une créance certaine et exigible d'un montant de cent quatre vingt dix sept millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent cinq Dollars Américains (197.943.505 USD) (le Second Apport).

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre la Nouvelle PSPOR, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre vingt dix sept million neuf cent quarante-trois mille cinq cent quatre Dollars Américains (197.943.504 USD) devant être alloué au Compte de Réserve de Primes d'Emission, entièrement payée et ayant les droits et privilèges prévus dans les Statuts et ayant droit aux dividendes à compter de la décision de l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital conformément aux Statuts.

#### *Souscription / Paiement*

Ensuite, a comparu, Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé par l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à la Nouvelle PSPOR, et de libérer intégralement cette Nouvelle PSPOR, par un apport en numéraire du Second Apport.

Le comparant déclare que cette Nouvelle PSPOR nouvellement émise a été libérée entièrement en nature et que la somme totale de cent quatre-vingt-dix sept millions neuf cent quarante-trois mille cinq cent cinq Dollars Américains (197.943.505 USD) se trouve désormais à la libre disposition de la Société.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions adoptées sous les résolutions 2 à 7, afin d'être lu comme suit:

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital souscrit est fixé à deux millions soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune (les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires ci-après dénommées collectivement les "Parts" ou individuellement une "Part"), toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées".

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 17 des Statuts afin d'être lu comme suit:

«Droit au Coupon PSOR» ou «Coupon» signifie le droit conféré à(aux) Associé(s) PSOR de recevoir à partir des bénéfices disponibles de la Société pour distribution un dividende préférentiel cumulatif calculé sur la valeur nominale et la prime liée équivalent au (i) le Taux d'Intérêt Fixe applicable à l'investissement PSOR (calculé sur la base des jours effectivement écoulés et d'une année de 365 jours); (ii) moins la marge applicable de vingt points de base (0.2000%) telle que ajustée de temps en temps par les autorités fiscales luxembourgeoises; (iii) moins toute perte liée aux taux de change réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSOR; (iv) plus tout bénéfice liée au taux de change réalisé par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSOR.»

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015033852/413.

(150037907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**FREO CVP I Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 125.091.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 février 2015.  
Référence de publication: 2015034438/10.  
(150038527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 82.392.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 février 2015*

L'assemblée décide d'informer le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes de la Société, comme suit:

Tax Consult S.A., 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E.R.M. CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2015034396/14.

(150038686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**Value Ash Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 194.794.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of February  
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared

1. Mr. Michel LOOTS, consultant, born in Wilrijk, Belgium on 10. June 1961, residing in Rucaplein 545, B-2610 Antwerpen,

2. Mr. Vladimir ZYRYANOV, scientist, born in Kharkov, Ukraine on 12 May 1953, residing in Plevaya street 16, flat 12, Novosibirsk, 630128, Russia,

here represented by Mrs lanina COZARI, journalist, residing in Rucaplein 545, B-2610 Antwerpen, by virtue of a proxy given in Novosibirsk on 14 November 2014.

3. Mr. Dimitri ZYRYANOV, manager, born in Novosibirsk, Russia on 10 December 1977, residing in Demakova 1, flat 143, Novosibirsk, 630128, Russia,

here represented by Mrs lanina COZARI, journalist, residing in Rucaplein 545, B-2610 Antwerpen, by virtue of a proxy given in Novosibirsk on 14 November 2014.

4. Mr. Sascha BONDERER, trust officer, born in Chur, Switzerland on 27 August.1973, residing in Pischastrasse 12, CH-7205 Zizers,

here represented by Mrs lanina COZARI, journalist, residing in Rucaplein 545, B-2610 Antwerpen, by virtue of a proxy given in Zizers on 29 November 2014

5. Mr. Roger VAN PRAET, advisor, born in Willebroek, Belgium on 23 April 1952, residing in Koninklijkelaan 93, bus 5, B-2600 Berchem,

6. Mrs lanina COZARI, journalist, born in Chi in u, Moldova on 26 June 1970, residing in Rucaplein 545, B-2610 Antwerpen,

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, if applicable represented as aforementioned, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a Company, which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited Company (société anonyme) under the name of "Value Ash Holding S.A." (the Company).

The Company may have one Shareholder (the Sole Shareholder) or several Shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which will remain a Luxembourg incorporated Company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are:

(i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies;

(ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (i.e. bonds or parts issued by Luxembourg undertakings for collective investment or foreign funds or other similar undertakings), of loans or other credit facilities and contracts thereon or related thereto;

(iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above);

(iv) the creation, acquisition, sale, development, operation, use or right to use, by any means, of a copyright in computer software, patents, trademarks or trade, drawings or models;

(v) and, as the case may be, the advice, assistance, and more generally any services, in any form, to any natural or legal persons, in particular to its subsidiaries, relating to management, business management, organization, development, financial strategy and engineering and investment as well as research and development.

The Company may borrow in any form whatsoever. It can be a party to any type of loan and may proceed to the issuance of debt securities, bonds, certificates, Shares, profit Shares and warrants, in one or several issuance programs. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or bond issues, grant advances and all assistance to its subsidiaries, affiliates, any other Company or third parties, or to any Shareholder.

The Company may also give guarantees and grant securities in favour of its subsidiaries, other companies or third parties, any Shareholder, in order to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security in any manner whatsoever over some or all its assets.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, derivatives trading, market premium (options), repurchase, securities lending as well as similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for their efficient management, including techniques and instruments intended to protect against currency risks, interest rate and other risks.

The Company may acquire, lease, operate and dispose of, directly or indirectly, real properties in Luxembourg and abroad.

The descriptions above are to be considered in their broadest meaning and their enumeration is not exhaustive. The corporate purpose covers all operations in which the Company participates and all contracts passed by the Company to the extent that they are compatible with the Company's purpose explained above.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company also may realize, for its own account and for the account of third parties, all other operations of commercial, industrial and financial nature that would be useful or necessary for the realization of its purpose or which are related directly or indirectly to purpose.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed Share capital is set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) consisting of five million (5,000,000) Shares without designation of nominal value.

Authorized capital

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is set at fourty one thousand six hundred Euro (EUR 41,600.-) to be divided into six million five hundred thousand (6,500,000) Shares without designation of nominal value.

The subscribed capital and the amount of the authorized capital, of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of In-Company.

Furthermore, the Board of Directors (the Board) is authorized, during a period of five years from the date of publication of the deed of incorporation, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of Shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The Board is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares to be issued.

The Board may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the Board is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of art. 32-4 of the Company law.

The Board shall set the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

**Art. 6. Shares.** The Shares may be registered Shares only.

The Company's Shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single Shares or two or more Shares.

It is expressly provided that the ownership of each Share representative of the subscribed Share capital may be exercised either in full ownership or in usufruct by a Shareholder nominated as the "usufructuary" and in bare ownership by another Shareholder nominated as the "bare owner".

The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each Share are determined as follows:

- overall rights in the Company,
- voting rights at ordinary and extraordinary General Meetings,
- rights to dividends,
- preferential subscription rights in the case of an increase in capital.

The rights attached to the capacity of bare owner and conferred by each Share are those determined by common law and, in particular, the right to the assets of a decrease of the Share capital or of the liquidation of the Company. The ownership of the usufruct or the bare ownership shall be realised and established by registration in the register of Shareholders:

- in respect of the name of the usufructuary, the indication "usufruct",
- in respect of the name of the bare owner, the indication "bare owner".

**Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.2 Shares are freely transferable between Shareholders.

Each Shareholder shall give notice by registered mail to the other Shareholders of any intended transfer of Shares he contemplates in favour of third parties.

The notice shall contain:

- the number of Shares to be transferred;

- the identification of the transferee, i.e. with regard to natural persons, the name, surname, profession and address and with regard to legal persons, the denomination, registered office and registration number in the Registre du Commerce et des Sociétés,
- the transfer price and the other terms and conditions of the intended transfer proposed by the transferee, and
- the written commitment of the transferee to respect such financial conditions.

The other Shareholders have a pre-emption right regarding the Shares concerned by the intended transfer. The pre-emption right of each of these Shareholders shall be exercised on the Shares concerned by the transfer in proportion to the number of Shares held by them. In the event the pre-emption right has not been exercised, totally or partially, by a Shareholder, the other Shareholders may exercise their pre-emption rights regarding the Shares concerned by the intended transfer.

The Shares can not be divided in any case. If the number of Shares to be transferred is not proportional to the pre-empted Shares, the Shares in excess shall be allocated by lottery.

The Shareholder who intends to exercise its pre-emption right has to notice his intention to the other Shareholders by registered mail within a period of one (1) month from the date of the initial notice. Otherwise, his pre-emption right will be forfeited. The Shareholders shall have an additional period of five (5) calendar days from the expiration of the first period of one (1) month to exercise their pre-emption right regarding the Shares which have not been pre-empted by other Shareholders. The price of the pre-empted Shares is determined either by mutual agreement between the transferee and the concerned Shareholder(s).

Subject to the approval of the Company, the Shares which have not been pre-empted may be transferred to the intended transferee within a period of one (1) month after the expiration of the period allocated to the Shareholders to exercise their pre-emption rights. The price must not be lower than the price determined in accordance with the criteria specified above.

The transfer of Shares to his/her legal inheritant or spouse will be free and the pre-emption right of the other Shareholders does not apply. If the inheritant does not wish to receive the Shares, such Shares will be proposed to the other Shareholders, in accordance with this article.

7.3 If a Shareholder intends to transfer his Shares to a third party (hereafter the “Intended Transferee”), he must obtain the prior consent of the Company.

The transferor shall notify to the Company, by registered mail, the identity of the Intended Transferee, the number of Shares to be transferred as well as the proposed price.

The Board shall be competent for granting the agreement. Decision to grant agreement shall be taken by a majority of two-thirds (2/3) of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

The Board shall notify its decision, by registered mail, to the transferor within one (1) month from the notification.

In case of refusal, the transferor has to notify within seven (7) days, by registered mail, to the Company and to the other Shareholders his intention to renounce or not to the transfer of Shares.

In case of the Shareholder does not renounce to the intended transfer, the Company must acquire itself or have them acquired by a third party, within a period of one (1) month from the refusal, the Shares at the price proposed by the Intended Transferee. If the Company decides to not acquire itself the Shares nor by a third party within the one (1) month period, unless extension of suspension of the period by a court decision, the transferor may realize the transfer with the Intended Transferee pursuant to conditions set forth in the initial notification made to the Company.

For the application of this article, “third party” shall mean any natural person or legal entity other than a Shareholder or a Company affiliated to one of the Shareholders. “Affiliated Company” shall mean any Company which controls or is controlled by or has the same control as a Shareholder.

A Company shall be considered as controlling another Company:

- when it holds directly or indirectly a part of the Share capital which is entitles it to the majority of the voting rights in the General Meetings of this Company;
- when it holds the majority of the voting rights in the Company pursuant to a Shareholder agreement which is not against the interest of the Company;
- when it determines, by its voting rights, the decisions in the General Meetings of this Company;
- when it is a Shareholder of this Company and has the power to appoint and revoke the majority of the members of the administration, direction and supervision bodies of this Company.

Two or more persons acting together are considered as controlling together another person when they may determine the decisions taken in General Meeting of a Company.

7.4 Any transfer of Shares which would not have been carried out in accordance with the present article shall be considered as null and void, and the Company shall refuse to recognise such transfer and to reflect it in its register of Shares.

**Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General

Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The Annual General Meeting of Shareholders shall be held the second Thursday in the month of June of each year at 03.00 p.m. at the Company's registered office or at another place in Luxembourg City as determined by the convening body.

If such day is not a bank business day in Luxembourg (a "Business Day"), the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day

It shall be convened by the Board of Directors.

Any General Meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting.

In case that all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

The Chairman or another member of the Board chairs the General Meeting. If no member of the Board is present, the General Meeting shall elect another person to take the chair.

The Board arranges for the taking of minutes which are to be signed by the Chairman and by the minute taker. The minutes shall include the number, type, par value and classes of Shares represented by Shareholders, corporate bodies, independent proxies of voting rights, and proxies for deposited Shares; the resolutions and the results of elections; the requests for information and the respective replies; the statements for the record made by Shareholders.

The Shareholders have a right to read the minutes.

Extraordinary General Meetings may be convened at any time by the Board. They must be called within one month if so requested by one or several Shareholders representing at least one tenth of the Company's Share capital by giving written notice to the Board, indicating the agenda and the proposals.

No resolutions other than a resolution to convene an extraordinary General Meeting may be passed in a General Meeting unless validly announced. However, no announcement is required for proposals directly relating to items listed on the agenda, or for discussions which do not lead to a resolution.

The General Meeting shall have the following non-transferable powers:

1. To adopt, change or amend these Articles;
2. To determine the number, to elect and to remove the members of the Board; to elect and to remove the Auditors;
3. To approve the annual report and, as the case may be, the consolidated financial statements;
4. To approve the annual financial statements and to pass resolutions upon the allocation of the net profit, in particular, the declaration of dividends;
5. To grant release to the members of the Board of Directors;
6. To pass resolutions upon any other matter which is reserved to the General Meeting by law or by these Articles or which is submitted by the Board to the General Meeting for decision.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened Annual General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the capital represented, except as otherwise provided for by law or these Articles of Association.

Notwithstanding the above, any Extraordinary General Meeting regarding

- the change of these Articles;
- the creation of privileged voting Shares;
- an increase of the Share capital;
- the limitation or withdrawal of the right to subscribe to new Shares;
- the merger of the Company;
- the dissolution of the Company;

shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented, and shall require the affirmative vote of at least two thirds of the Shares represented at the General Meeting.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

A Shareholder may be represented at a General Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a representative (natural or legal person) who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

**Art. 10. Board of Directors.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one Director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (the Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new Directors in addition to the then existing Sole Director.

The Directors may be appointed as Class A or Class B Directors.

The Sole Director or the Directors, as the case may be, shall be elected by the General Meeting for one year. Re-election is permissible. The term of office ends on the day of the Annual General Meeting. New members elected during a term of office are elected for the remainder of the term of their predecessors.

When a legal person is appointed as a Director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity in accordance with article 51bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Director(s) are appointed by the General Meeting.

The Shareholders of the Company shall also determine the number of Directors, and their remuneration.

A Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of the Company. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new Directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members.

The Board of Directors shall meet as often as the conduct of the Company's business shall require. Each member has the right to request at any time, indicating his reasons, that a meeting of the Board of Directors be convened without delay.

For the passing of any resolutions of the Board of Directors the majority of all its members need to be present. In case of Directors A and Directors B, one Director of each Category shall at least be present.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board adopts its decisions by simple majority of the votes of its members present and provided that a majority of Class A Directors and a majority of Class B Directors are present or validly represented.

In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two Directors at the place or via the way indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Directors or the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of

the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

The Board is in charge of the overall management of the Company. The Board represents the Company towards third parties and fulfils all duties which are not assigned to another corporate body by law, the Articles or an internal regulation.

The members of the Board are entitled to reimbursement of their expenses incurred in the interest of the Company and to compensation corresponding to their activities.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may delegate all or part of the management of the Company as well as its representation by signature to one or several persons, Directors or third parties which need not be Shareholders.

The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two Directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

In the event that Class A and Class B directors have been appointed, the Company shall be bound by the joint signatures of any Class A director together with any Class B director.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other Company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other Company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as Director, officer or employee of any Company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors, appointed by the General Meeting. The statutory auditors are appointed for the Company's financial year, their term of office ending on the date of the approval of the last annual report by the Shareholders' meeting.

Re-election is possible. The statutory auditors may be dismissed at any time without notice.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an Extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

*Transitory provision*

The first business year begins on the date of in Company of the Company and ends on 31<sup>st</sup> of December 2015.  
The first annual General Meeting will be held in 2016.

*Subscription*

All the five million (5,000,000) Shares are subscribed as follows:

- 1) Mr Michel LOOTS: two million (2,000,000) Shares
- 2) Mr Vladimir ZYRYANOV: one million two hundred and fifty (1,250,000) Shares
- 3) Mr. Dimitri ZYRYANOV: one hundred and twenty five thousand (125,000) Shares
- 4) Mr. Sascha BONDERER: one million (1,000,000) Shares
- 5) Mr. Roger VAN PRAET: one hundred and seventy five thousand (175,000) Shares
- 6) Mrs lanina COZARI: four hundred and fifty thousand (450,000) Shares

All the five million (5,000,000) Shares are paid up to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of Directors is set at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as Directors:

- Mr. Sascha BONDERER, born in Chur, Switzerland on 27.08.1973, residing in Pischastrasse 12, CH-7205 Zizers,
- Mr. Michel LOOTS, born in Wilrijk, Belgium on 10.06.1961, residing in Rucaplein 545, B-2610 Wilrijk,
- Mr. Roger VAN PRAET, born in Willebroek, Belgium on 23.04.1952, residing in Koninklijkelaan 93, bus 5, B-2600 Berchem,

3. THE CLOVER, Société à responsabilité limitée, having its registered office in L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 149.293, is elected as statutory auditor.

The mandates of the directors and the statutory auditor will expire after the annual general meeting of Shareholders which will approve the accounts of the first financial year.

4. The address of the registered office of the Company is at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same and parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le douze février,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1. M. Michel LOOTS, consultant, né à Wilrijk, Belgique le 10 juin 1961, demeurant à Rucaplein 545, B-2610 Anvers,
2. M. Vladimir ZYRYANOV, scientifique, né à Kharkov, Ukraine le 12 mai 1953, demeurant à Polevaya street 16, flat 12, Novosibirsk, 630128, Russie,  
ici représenté par Mme lanina COZARI, journaliste, demeurant à Rucaplein 545, B-2610 Anvers, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Novosibirsk le 14 novembre 2014.
3. M. Dimitri ZYRYANOV, gérant, né à Novosibirsk, Russie le 10 décembre 1977, demeurant à Demakova 1, flat 143, Novosibirsk, 630128, Russie,  
ici représenté par Mme lanina COZARI, journaliste, demeurant à Rucaplein 545, B-2610 Anvers, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Novosibirsk le 14 novembre 2014.

4. M. Sascha BONDERER, trust officer, né à Chur, Suisse le 27 août 1973, demeurant à Pischastrasse 12, CH-7205 Zizers,

ici représenté par Mme Ianina COZARI, journaliste, demeurant à Rucaplein 545, B-2610 Anvers, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zizers le 29 novembre 2014

5. M. Roger VAN PRAET, advisor, né à Willebroek, Belgique le 23 avril 1952, demeurant à Koninklijkelaan 93, bus 5, B-2600 Berchem,

6. Mme Ianina COZARI, journaliste, née à Chi in u, Moldavie le 26 juin 1970, demeurant à Rucaplein 545, B-2610 Anvers,

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequels comparants, le cas échéant représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et qu'ils ont arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Value Ash Holding S.A.» (la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs Actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles;

(v) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires et de warrants, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout Actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout Actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout Actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Capital social autorisé

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, fixé à quarante et un mille six cents Euros (EUR 41.600,-) qui sera représenté par six millions cinq cent mille (6.500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit, et le montant du capital autorisé de la société, peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites par l'émission d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les Actions sont exclusivement nominatives.

Les Actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La titularité de chaque Action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un Actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre Actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque Action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque Action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit d'une réduction de capital et de la liquidation de la Société. La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des Actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom de nu-proprétaire de la mention «nue-proprété»,

#### **Art. 7. Transfert des Actions.**

7.1. Le transfert des Actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'Actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

7.2. Les Actions sont librement cessibles entre Actionnaires.

L'Actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses Actions à des non-Actionnaires doit en informer les autres Actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier précise:

- le nombre d'Actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les noms, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale;
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des Actions; et
- un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières prédites.

Les autres Actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des Actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'Actions possédées par chacun des Actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un Actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres Actionnaires.

En aucun cas, les Actions ne sont fractionnées; si le nombre des Actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des Actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les Actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'Actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres Actionnaires par lettre recommandée dans le (1) mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les Actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de cinq (5) jours commençant à courir à l'expiration du délai de un (1) mois imparti aux Actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces Actions est déterminé d'un commun accord entre l'Actionnaire cédant et le ou les Actionnaires acquéreurs.

Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les Actions qui n'ont pas été préemptées peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de un (1) mois suivant la période impartie aux Actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un Actionnaire, le transfert des Actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces Actions, celles-ci seront proposées aux autres Actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

7.3. Si un des Actionnaires souhaite céder ses Actions à un tiers (le Cessionnaire pressenti), il doit demander au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le cédant notifie à la Société, par lettre recommandée, l'identité du Cessionnaire pressenti, le nombre d'Actions qu'il entend lui céder et le prix.

Le Conseil d'Administration est compétent pour accorder l'agrément.

La décision d'agrément est, pour être valable, prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration notifie sa décision, par lettre recommandée au cédant, au plus tard un (1) mois après la réception de la lettre contenant la demande d'agrément.

En cas de refus, le cédant dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire connaître à la Société et aux Actionnaires, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, la Société aura l'obligation d'acquérir ou de faire acquérir, dans un délai de un (1) mois à compter du refus, les Actions au prix proposé par le Cessionnaire pressenti. A défaut pour la Société d'avoir acquis ou fait acquérir les Actions du cédant dans le délai de un (1) mois visé à l'alinéa précédent, et sauf prorogation ou suspension du délai par décision de justice, le cédant peut réaliser la cession avec le Cessionnaire pressenti dans les conditions telles que prévues dans la notification faite à la Société.

Pour l'application du présent article, il faut entendre par tiers toute personne, physique ou morale, autre qu'un Actionnaire ou toute entreprise liée à l'un des Actionnaires à la date de la constitution de la Société. Par entreprise liée, il faut entendre toute entreprise qui contrôle un Actionnaire, qui est contrôlée par un Actionnaire ou qui a le même contrôle qu'un Actionnaire.

Une entreprise est considérée en contrôler une autre:

- lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;
- lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou Actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la Société;
- lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;
- lorsqu'elle est associée ou Actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en Assemblée Générale d'une société.

7.4. Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable à la Société et aux autres Actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des Actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg-Ville à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant. L'Assemblée Générale ordinaire doit se réunir chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Elle est convoquée par le Conseil d'Administration.

Toute Assemblée Générale sera convoquée au moyen d'un avis de convocation envoyé à chaque Actionnaire nominatif par lettre recommandée au moins quinze jours avant la réunion.

Dans le cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, ils pourront renoncer aux formalités de convocation et de publication

Le président ou un autre membre du Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale. Si aucun membre du Conseil n'est présent, l'Assemblée Générale élit une autre personne pour présider la réunion.

Le Conseil d'Administration organise la rédaction des résolutions qui doivent être signées par le président et par le secrétaire de l'Assemblée. Les minutes des résolutions doivent comprendre: le nombre, le type, la valeur et les catégories d'actions représentées par les Actionnaires, les résolutions et les résultats des délibérations; les demandes d'information et les réponses respectives; les réserves et remarques émises par les Actionnaires.

Les Actionnaires ont le droit de consulter les résolutions.

Les assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Elles doivent être convoquées dans le délai d'un mois à la demande d'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société faite par écrit au Conseil d'Administration, en indiquant l'ordre du jour et les propositions de résolutions. Il ne pourra pas être passé d'autres résolutions que celles prévues à l'ordre du jour à si ce n'est la résolution de tenir une nouvelle Assemblée Générale.

Cependant, aucune annonce n'est nécessaire pour les points directement liés à des sujets figurant à l'ordre du jour, ou pour les discussions qui ne mènent pas à une résolution.

L'Assemblée Générale aura les compétences exclusives suivantes:

1. adopter, changer ou modifier les statuts de la Société
2. déterminer le nombre, élire et révoquer les membres du Conseil d'Administration; élire et révoquer les commissaires
3. approuver le rapport annuel et, le cas échéant, les états financiers consolidés;
4. approuver les états financiers annuels et adopter des résolutions de la répartition du bénéfice net, en particulier, la déclaration de dividendes;
5. donner décharge aux membres du Conseil d'Administration;

6. adopter des résolutions sur toute autre matière réservée à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts, ou qui lui serait soumise par le Conseil d'Administration pour décision

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

L'Assemblée Générale extraordinaire concernant

- La modification des Statuts;
- La création d'actions de vote privilégié;
- Une augmentation de capital;
- La limitation ou la suppression du droit à la souscription d'actions nouvelles;
- La fusion de la Société;
- La dissolution de la Société;

ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée, et exige le vote favorable d'au moins les deux tiers des actions représentées à l'Assemblée Générale et en outre la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée, et les engagements des Actionnaires ne peuvent être augmentés ou réduits qu'avec le consentement unanime de tous les Actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale

Un Actionnaire peut se faire représenter à une réunion des Actionnaires en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un représentant (personne physique ou morale) qui ne doit pas être un Actionnaire et est donc en droit de voter par procuration.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place.

Les administrateurs peuvent être de catégorie A ou B.

L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le conseil nomme un président (le Président) parmi ses membres. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que la conduite des affaires de la Société exige. Chaque membre a le droit de demander à tout moment, en indiquant ses motifs, qu'une réunion du Conseil d'Administration convoquée sans délai.

Pour l'adoption de toute résolution du Conseil d'Administration la majorité de ses membres doit être présente. En cas d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B, un Administrateur de chaque catégorie devra être présent.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio conférence, ou par des moyens similaires, d'équipements de communication de sorte que (i) les administrateurs participant la réunion puissent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler les unes aux autres, (iii)

la transmission de la réunion soit effectuée sur une base continue et (iv) les administrateurs puissent valablement délibérer; participer à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion.

Le Conseil d'Administration adopte ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents.

En cas d'égalité des voix, le président de la réunion doit avoir une voix prépondérante.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil peut également être transmise par écrit.

Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les causes de cette circonstance seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

L'article 11 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un administrateur unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion globale de la Société. Le Conseil d'Administration représente la Société envers les tiers et remplit toutes les tâches qui ne sont pas affectés à un autre organe social par la loi, les statuts ou un règlement interne.

Les membres du Conseil d'Administration ont droit au remboursement de leurs dépenses engagées dans l'intérêt de la Société et à une indemnité correspondant à leurs activités.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion de la société ainsi que son pouvoir de représentation à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou tiers, Actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Si des administrateurs de catégorie A et B sont nommés, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, nommée par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Ils sont nommés pour une période correspondant à l'exercice social, leur mandat prenant fin à la date d'approbation du rapport de gestion annuel par les Actionnaires.

Ils peuvent être réélus. Ils sont révocables à tout moment.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieux et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions du quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2016.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des cinq millions (5.000.000) d'actions sont souscrites par les comparants comme suit:

- 1) M. Michel LOOTS: deux millions (2.000.000) d'actions
- 2) M. Vladimir ZYRYANOV: un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions
- 3) M. Dimitri ZYRYANOV: cent vingt cinq mille (125.000) actions
- 4) M. Sascha BONDERER: un million (1.000.000) d'actions
- 5) M. Roger VAN PRAET: cent soixante quinze mille (175.000) actions
- 6) Mme Ianina COZARI: quatre cent cinquante mille (450.000) actions

Toutes les cinq millions (5.000.000) d'actions ainsi souscrites sont intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- M. Sascha BONDERER, né à Chur, Suisse le 27 août 1973, demeurant à Pischastrasse 12, CH-7205 Zizers,

- M. Michel LOOTS, né à Wilrijk, Belgique le 10 juin 1961, demeurant à Rucaplein 545, B-2610 Wilrijk,

- M. Roger VAN PRAET, né à Willebroek, Belgique le 23 avril 1952, demeurant à Koninklijkelaan 93, bus 5, B-2600 Berchem,

3. La société à responsabilité limitée THE CLOVER ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.293, est nommée commissaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'Assemblée Générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2015.

4. Le siège social de la Société est fixé au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LOOTS, I. COZARI, R. VAN PRAET, et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 13 février 2015. 1LAC / 2015 / 4641. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015033442/836.

(150037249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

**Annopol SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 194.791.

Il résulte d'un contrat social sous seing privé du 10 février 2015 que la société en commandite spéciale Annopol SCSp a été constituée à cette même date pour une durée illimitée.

L'associé-commandité gérant de la Société est Annopol Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B193047 et ayant son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Société a son siège social au 412 F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Vis-à-vis de tiers, la Société est engagée par la signature de l'associé commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été expressément délégués par l'associé commandité.

L'objet de la Société est le suivant:

«L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés, sociétés en commandite ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen, des actions, parts, ou tout autre instrument participatifs, obligations, instruments de dette, certificats de dépôt ou autre titre de créance et, de manière générale, toute valeur mobilière et instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société, société en commandite ou entreprise. De plus elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut procéder à des emprunts sous toute forme. Elle peut émettre des titres d'emprunts et des obligations et tout autre instrument de dette. Elle peut avancer des fonds, y compris et sans limitation les produits d'emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et autres sociétés. Elle peut aussi octroyer des garanties et engager, transférer, grever, créer ou octroyer de toute autre manière des garanties sur tout ou parties de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations, celles de toute autre société dans laquelle elle détient des participations ou qui fait partie du même groupe de sociétés auquel la Société appartient ou à toute autre société ou entité pour lesquelles elle le juge opportun, et, de manière générale, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne.

Cependant, la Société ne peut pas s'engager dans des opérations qui pourrait l'amener à être qualifiée de commerçante ou à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier

conformément à la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée, sur le secteur financier ou toute autre règlement modifiant ou remplaçant cette loi.

La Société peut faire usage de toutes techniques, moyens légaux et instruments pour gérer ses investissements de manière efficace et pour se protéger des risques de crédit, des risques connexes au cours du change, risques de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières ou techniques et, en général, toutes opérations relatives à des biens immobiliers ou mobiliers, qui, directement ou indirectement facilitent ou sont en lien avec son objet social.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

*Pour Annopol SCSp*

Référence de publication: 2015032924/44.

(150037159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

**Famelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 136.213.

Im Jahr zweitausendfünfzehn, am neunzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Danielle KOLBACH, mit Amtssitz zu Redange-sur-Attert.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Johan MEYERS, Bauingenieur (FH), wohnhaft in Zur First 3A, D-54311 Trierweiler (Deutschland), Inhaber von fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft, und

2.- Herr Stefaan SMEYERS, Ingenieur Elektrotechnik, wohnhaft in Nijssstraat 4, B-3221 Holsbeek (Belgien), Inhaber von fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft,

hier vertreten durch Frau Virginie PIERRU, Notarschreiber, mit beruflicher Anschrift in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche der gegenwärtigen Urkunde angefügt bleibt, nachdem sie „ne varietur“ unterzeichnet worden ist.

Die Kompargenten, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Anteilhaber, welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „FAMELUX S.à r.l.“, mit Sitz zu L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 25 Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C 642, Seite 30790 vom 14 März 2008,

eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 136 213,

Welche Erschienenene den amtierenden Notar ersucht den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss:*

Die Anteilsinhaber beschließt den Gesellschaftssitz nach L-5326 Contern, 2-4, Rue Edmond Reuter, zu verlegen und somit dem ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Contern.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

*Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 950,- EUR.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Redange-sur-Attert, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 20 février 2015. Relation: DAC/2015/2999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015033656/40.

(150037984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Candy Paradise, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Eventyouall S.à r.l.).**

Siège social: L-4620 Differdange, 21, rue Emile Mark.  
R.C.S. Luxembourg B 173.094.

L'an deux mille quinze, le cinq février.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Christophe GILLES, né à Namur (B), le 4 janvier 1974, demeurant à L-7251 Helmsange, 20, rue Jean Schaack,

2. Madame Bettina OPRETZKA, née à Berlin (D), le 16 septembre 1974, demeurant L-7251 Helmsange, 20, rue Jean Schaack.

Ici représentée par Monsieur Christophe GILLES précité, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2015, laquelle procuration après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «Eventyouall S.à r.l.» a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 57 du 10 janvier 2013,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 173.094,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «Eventyouall S.à r.l.» avec siège social à L-7251 Helmsange, 20, rue Jean Schaack.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Cessions de parts*

Monsieur Christophe GILLES prénommé, cède l'intégralité des parts sociales qu'il détient, soit 250, de la société «Eventyouall S.à r.l.», à Madame Alexandra Maria BAPTISTA DA SILVA NUNES, née à Campo Grande (P) le 6 juillet 1974, demeurant à L-8826 Perlé, 14, rue de l'Eglise, ici représentée par Monsieur Stéphane MICHELOT, né à Bar-le-Duc (F) le 22 juillet 1974, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2015, laquelle procuration après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Madame Bettina OPRETZKA prénommée, cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales, soit 250, de la société «Eventyouall S.à r.l.» à Madame Alexandra Maria BAPTISTA DA SILVA NUNES prénommée.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Le cessionnaire déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «Eventyouall S.à r.l.».

*Prix*

Les cédants déclarent avoir reçu le prix avant la signature du présent acte et hors de la présence du notaire dont quittance et décharge.

*Approbation des cessions de parts*

Monsieur Christophe GILLES et Madame Bettina OPRETZKA prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société déclarent accepter lesdites cessions au nom de la société «Eventyouall S.à r.l.», conformément à l'article 1690 du Code Civil et n'avoir entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite la nouvelle associée de la société à responsabilité limitée «Eventyouall S.à r.l.» a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide, en conséquence des cessions de parts ci-avant, de modifier la dénomination de la société en «CANDY PARADISE» et d'adapter l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de «CANDY PARADISE».

*Deuxième résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de la société de Helmsange à L-4620 Differdange, 21, rue Emile Mark, et de modifier l'article 2 - 1<sup>er</sup> alinéa des statuts de la manière suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Differdange».

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et d'adapter en conséquence l'article 3 - 1<sup>er</sup> alinéa des statuts, comme suit:

« **Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** La société a pour objet la vente de produits alimentaires et autres produits divers».

*Quatrième résolution*

L'associé révoque les actuels gérants, Monsieur Christophe GILLES et Madame Bettina OPRETZKA prénommés, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Alexandra Maria BAPTISTA DA SILVA NUNES, née à Campo Grande (P) le 6 juillet 1974, demeurant à L-8826 Perlé, 14, rue de l'Eglise.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Gilles, B. Opretzka, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 2015 - EAC/2015/3240 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015034401/81.

(150038843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**Glass Wharf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.300.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Suite à la démission de Monsieur Jacques Isaac Ruimy en sa qualité de gérant de classe A de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 février 2015, il a été décidé de nommer Monsieur Frédéric Lahaye, né le 21 février 1978 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet rétroactif au 20 février 2015 en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Further to the resignation of Mr. Jacques Isaac Ruimy as class A manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 26 February 2015, it has been decided to appoint Mr Frédéric Lahaye, born on 21 February 1978 in Liège (Belgium), residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as class A manager of the Company with retroactive effect as from 20 February 2015 in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034460/21.

(150038721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

**ACF III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.245.

Les statuts coordonnés au 18 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034242/9.

(150038344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 154.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015034266/10.

(150038612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---

**BBL International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.266.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 février 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la société du 20 rue de la poste, L-2346 Luxembourg, au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet immédiat;

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

\* CL Management SA, administrateur;

\* Monsieur Cedric Finazzi, administrateur;

\* Monsieur Benoit Dessy, président et administrateur;

- De nommer, avec effet immédiat, un nouveau conseil d'administration composé des trois administrateurs suivants:

\* Monsieur Hassane DIABATE, demeurant professionnellement 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, administrateur et président du conseil d'administration;

\* Monsieur Luca Pizzicotti, demeurant professionnellement au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, administrateur;

\* Monsieur Vivian Callay, demeurant professionnellement au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, administrateur;

Les mandats des nouveaux administrateurs auront comme échéance l'assemblée statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2014.

- De révoquer le commissaire aux comptes actuel, à savoir Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à.r.l. ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

- De pourvoir, avec effet immédiat, à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes la société Caldia Fiduciaire S.A., ayant son siège social au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015034286/33.

(150038682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

---